



puis-je invoquer la garantie legale de conformité

Par **jonath88**, le **17/10/2011** à **16:45**

Bonjour,
Je fais appel a vous car j'ai un litige et j'aimerais savoir si il été possible de beneficier de la garantie legal de conformité. je vous explique mon cas en nevvembre 2009 je fit lacquisition d'une PS3, 4 mois apres je du l'envoyer au SAV pour un probleme de lecture du disque sony me renvoya donc une nouvelle console apré 1 mois d'attente une console d'occasion. 2mois apré reception de ma console rebelotte elle tombe eb panne pour le meme probleme de lecture je la renvois donc et encore une fois apres un mois d'attente on me redonne une nouvelle console d'occasion celle ci mettra 6 mois avan de tomber en panne pour une 3em fois le meme probleme sauf que la garantie constructeur est depasser et que ce soit le vendeur ou le constructeur personne ne veut m'aider le vendeur me propose de la reparez mais en payant les frais. ma question est donc celle ci , puis invoquer la garantie legale de conformiter dans cette affaire je vous serait tres reconnaissant si vous pouviez ne serait ce que m'apportez une information quel qu'elle soit je vous remercie d'avance. P.S desoler pour les fautes mon clavier aussi est defaillant :'(